

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2023B_12_073

DECISION DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le premier décembre à 14h30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la Mairie d'Oulmes (Rives-d'Autise), sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais

OBJET : BUDGET PRINCIPAL : RENOUELEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 300 000 EUROS AUPRES DE LA BANQUE POSTALE

Monsieur le Président expose que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie, la Communauté de Communes dispose auprès de la BANQUE POSTALE d'une ligne de trésorerie de 300 000€.

Cette ligne de trésorerie arrivant à échéance, Monsieur le Président propose de la renouveler pour une nouvelle durée d'1 an.

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de la Banque Postale, et après en avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité :

- De demander à la Banque Postale le renouvellement d'une ligne de trésorerie par tirages, aux caractéristiques suivantes :

Montant maximum :	300 000 EUR
Durée maximum :	364 jours
Taux d'intérêt :	Taux fixe à 4.920% l'an
Base de calcul :	30/360 jours
Modalités de remboursement :	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat :	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 19 janvier 2024

Date d'échéance du contrat :	Un an à compter de la date de signature du contrat
Garantie :	Néant
Commission d'engagement :	300.00 EUR, soit 0.10% du montant maximum, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation :	Si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est : - inférieur ou égal à 50% : 0.10 % - strictement supérieur à 50% et inférieur à 65% : 0.15% - strictement supérieur à 65% et inférieur à 100 % : 0.20% Le taux de tirage correspond au montant tiré quotidiennement exprimé en pourcentage du montant maximum. Elle est payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestrielle à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant.
Modalités d'utilisation :	Tirages/Versements Procédure de Crédit d'Office privilégiée Montant minimum 10 000 EUR pour les tirages

- D'autoriser Monsieur le Président, représentant légal à l'emprunteur, à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Fait à RIVES-D'AUTISE, le 1^{er} décembre 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Annie RINEAU